RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Formation professionnelle 3 lots

- **Lot 1 Stage de récupération partielle des points de permis**
- **Lot 2 Formation à la maintenance des bus Mercedes**
- **Lot 3 Formation Sécurité des personnes** (Formation Sauveteur Secouriste du travail, Formation Equipiers Première Intervention Incendie)

Date et heure limites de réception des offres :

Mardi 10 novembre 2026 à 12:00

TISSEO
4 impasse Paul Mesplé
31081 TOULOUSE CEDEX 1
Tél : 05.62.11.26.20

NOTA - Les candidats sont informés que le temps de chargement sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics dépend étroitement de la qualité de la connexion internet et de la taille des fichiers à déposer. Nous invitons donc les candidats :
- À ne pas attendre les dernières minutes pour déposer un pli
- À limiter la taille du dossier remis

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	**Formation professionnelle 3 lots** Lot 1 : Stages de récupération partielle des points du permis Lot 2 : Formation à la maintenance des bus Mercedes Lot 3 : Formation Sécurité des personnes (Formation Sauveteur Secouriste du travail, Formation Equipiers Première Intervention Incendie)
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande
	Nombre de lots	3
	Délai de validité des offres	4 mois à compter de la remise de la dernière offre après négociation
	Forme de groupement	Groupement conjoint avec mandataire solidaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Période initiale de 1 an et 4 reconductions de 12 mois
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation....4
1.1 - Objet....4
1.2 - Mode de passation....4
1.3 - Type et forme de contrat....4
1.4 - Décomposition de la consultation....4
1.5 - Nomenclature....4
1.6 - Réalisation de prestations similaires....4
2 - Conditions de la consultation....4
2.1 - Délai de validité des offres....5
2.2 - Forme juridique du groupement....5
2.3 - Variantes....5
2.4 - Développement durable....5
3 - Conditions relatives au contrat....5
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution....5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement....6
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité....6
4 - Contenu du dossier de consultation....6
5 - Présentation des candidatures et des offres....6
5.1 - Documents à produire....7
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis....9
6.1 - Transmission électronique....9
6.2 - Transmission sous support papier....11
7 - Examen des candidatures et des offres....11
7.1 - Sélection des candidatures....11
7.2 - Attribution des accords-cadres....11
7.3 - Négociations....13
8 - Renseignements complémentaires....14
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact....14
8.2 - Procédures de recours....14
9 - Clauses complémentaires....14
9.1 - Dispositions d’ordre général :....14
9.2 - Forme des échanges et des communications....14
9.3 - Devis Quantitatif Estimatif (DQE) :....15
9.4 - Documents à produire avant attribution du marché :....15
9.5 - Information TISSEO :....15

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Formation professionnelle 3 lots
- Lot 1 : Stages de récupération partielle des points du permis
- Lot 2 : Formation à la maintenance des bus Mercedes
- Lot 3 : Formation sécurité des personnes (Formation Sauveteur Secouriste du travail, Formation Equipiers Première Intervention Incendie)

Lieu(x) d'exécution : Sites TISSEO et site du titulaire selon lot

- Lot 1 : Site du titulaire
- Lot 2 : Sites Tisséo et site du titulaire
- Lot 3 : Sites Tisséo et site du titulaire

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte.
Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 3° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.
Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 3 Lots :

Lot(s)	Désignation
01	**Stages de récupération partielle des points du permis**
02	**Formation à la maintenance des bus Mercedes**
03	**Formation sécurité des personnes** (Formation Sauveteur Secouriste du travail, Formation Equipiers Première Intervention Incendie)

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.
Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.
Un même candidat pourra se voir attribuer un nombre maximal de 3 lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
80511000-9	Services de formation du personnel

1.6 - Réalisation de prestations similaires

L'entité adjudicatrice se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire de l'accord-cadre, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux accords-cadres ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la remise de la dernière offre après négociation.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par l'entité adjudicatrice est un groupement conjoint avec mandataire solidaire.
Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait de l'entité adjudicatrice.

La nature des prestations nécessite de pouvoir faire intervenir le Mandataire du groupement en lieu et place d'un co- traitant défaillant.

La forme de la candidature ne pourra être modifiée au cours de la procédure.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt.
Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

Les candidats se présentent dans les conditions suivantes :
Le mandataire du groupement est l'entreprise du groupement titulaire désignée à l'article 1 de l'Acte d'Engagement.

- Seul le mandataire du groupement a qualité pour s'adresser à TISSEO et à ses représentants. Quelle que soit la nature du groupement, le mandataire du groupement représente l'ensemble des cotraitants jusqu'à la date d'expiration des délais de garantie.
- La signature du mandataire seul, pour un groupement, est acceptable sur un document si les habilitations que ses co-traitants lui ont données pour les représenter sont bien jointes au document.

En cas de groupement, l'ensemble des documents doit être communiqué par chacun des membres, y compris en terme de capacité et de références.

Les documents à fournir dans l'enveloppe relative à l'offre sont signés :
- soit par l'ensemble des membres du groupement
- soit par le mandataire du groupement, s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter les membres du groupement.

La signature du mandataire seul, pour un groupement, est acceptable sur un document si les habilitations que ses co-traitants lui ont données pour les représenter sont bien jointes au document.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :
- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes :
Le financement de Tisséo est assuré par une rémunération annuelle versée par l'autorité organisatrice des transports.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes financières :
    - Le bordereau des prix unitaires (BPU) par lot
    - Le détail quantitatif estimatif (DQE) par lot
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses annexes
    - CCAP_ANX1_MO 3400 0-Clauses Générales Sûreté Marché_H relative aux clauses générales Sûreté sites TISSEO
    - CCAP_ANX3_SEC-TRA-REF 03 relative aux règles générales d'intervention des entreprises extérieurs
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) par lot
- Le dossier de candidature au format Excel

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est remis gratuitement à chaque candidat.
Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

L'entité adjudicatrice se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres.
Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par l'entité adjudicatrice des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

L'entité adjudicatrice applique le principe "*Dites-le nous une fois".*
Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.
Dans ce cas, les candidats préciseront la référence et l'intitulé de la consultation à laquelle ils ont participé au cours de l'année civile.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Dossier de candidature **au format Excel**
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail
Copie du jugement si le candidat est en redressement judiciaire
Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (Dc1 ou forme libre)
Les traductions en français si les documents ne sont pas rédigés en langue française

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat sur les trois dernières années
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés
Pour le lot 1 : ➢ **Centre agréé par le préfet du département du lieu d'implantation de l'établissement** (Arrêté du 26/06/2012 fixant les conditions d'exploitation des établissements chargés d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière). **Pour tous les lots** : ➢ **Numéro d'agrément centre de formation** ou engagement à faire les démarches pour obtenir un numéro (Art L6351-1 et suivants du Code du travail) ➢ **Certification QUALIOPI** (loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018)

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser

- Le dossier de candidature au format Excel fourni au DCE
- Les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr,
- Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'entité adjudicatrice.

En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes financières : • Le bordereau des prix unitaires (BPU) **/!\ En double exemplaire** : un exemplaire au format Pdf et un exemplaire au format Excel) • Le détail quantitatif estimatif (DQE) **/!\ En double exemplaire** : un exemplaire au format Pdf et un exemplaire au format Excel) • Le(s) catalogue(s) des formations pouvant être proposées par le fournisseur dans le domaine.
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses annexes
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) **par lot**
Le mémoire technique justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat **Le mémoire technique devra strictement comporter les éléments dans l'ordre énuméré définis pour chaque lot ci-après :** **Pour le lot 1 : Stages de récupération partielle des points du permis** 1 - Organisation et mise en place des stages : - Modalités d'inscription, suivi administratif, interlocuteur dédié, modalités en cas d'annulation 2 - Volume des stages sur la région toulousaine et son agglomération : - Nombre de stages réalisés sur les 3 dernières années (2024, 2025,2026), calendrier 2027 et prévisions sur les années à venir 3 - Moyens matériels dédiés (salles dédiées…) et lieu(x) de restauration sur place ou à proximité **Pour le lot 2** : **Formation à la maintenance des bus Mercedes** 1 - Organisation et mise en place des stages : - planification des sessions, interlocuteur dédié, suivi administratif… 2 - Programmes et contenus, supports de formation, méthodes pédagogiques, matériels utilisés 3 - Profils des formateurs et modalités de mises à jour de leurs connaissances **Pour le lot 3 : Formation sécurité des personnes** (Formation Sauveteur Secouriste du travail, Formation Equipiers Première Intervention Incendie) 1 - Programme et Méthodologie : - Programmes détaillés - Organisation administrative et logistique dédiée (planification, facturation…) - Méthodologie pédagogique - Supports de cours et outils pédagogiques - Propositions nouvelles proposées en plus au BPU 2 - Moyens humains dédiés à l'exécution des prestations : - Équipe de formation mise en place avec profils détaillés de l'équipe pédagogique (CV détaillés avec formation, diplômes et expériences) - Modalités de mises à jour des connaissances des formateurs 3 - Moyens matériels dédiés : - Moyens matériels utilisés pour les formations TISSEO chez TISSEO et chez le prestataire - Lieux de formation, salles de formation, lieu de restauration à proximité du centre de formation pour les formations en inter

Pour les 3 lots, le mémoire “développement durable” (critère “performance environnementale”) fera notamment apparaître les éléments suivants dans l’ordre énuméré ci-après:

- Facilité d’accès des lieux de formation en transports en commun, mobilités alternatives pour les formations en inter…
- Modalités de dématérialisation des supports ;

Le mémoire devra se limiter à nombre de pages maximum et hors catalogue(s) proposé(s) défini comme suit par lot :

- **Lot 1 : 10 pages maximum (annexes comprises)**
- **Lots 2 - 3 : 10 pages maximum + programmes en annexes**

Tout mémoire dépassant + de 10 % des conditions ci-dessus ne sera pas analysé.

Il sera apporté un soin particulier à la clarté et à la présentation.

La signature de l'offre n'est pas requise au moment du dépôt de l’offre.
Une signature électronique des documents sera demandée au candidat retenu dans les conditions du présent règlement de la consultation.
Nous vous conseillons vivement de procéder dès maintenant à la signature de l’acte d’engagement.
Dans le cas contraire, vous serez sollicité afin d'accomplir cette formalité si votre offre est retenue à l'issue de l'analyse des offres.
Un délai de 2 à 4 semaines est à prévoir pour obtenir un certificat de signature.

L’offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur de l'entité adjudicatrice, à l'adresse URL suivante : https://tisseo.marches-publics.info **à l’exclusion de tout autre mode de transmission** (clé usb, cloud, mail...).
Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (http://agysoft.marches-publics.info/fournisseurs.htm).
Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .).
Elle permet également de bénéficier d'un service d'alerte sur les consultations.
L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier.
Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.
À ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.
Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Copie de sauvegarde :
Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, transmis :

- soit par voie dématérialisée au moyen de l'outil répondant aux exigences de l'annexe 8 du code de la commande publique, à savoir :

- l'heure et la date exactes de la réception de la copie de sauvegarde par l'acheteur sont déterminées avec précision (horodatage qualifié au sens du règlement eIDAS) ;
- les identités de l'acheteur et de l'opérateur économique sont déterminées ;
- l'intégrité de la donnée entre son dépôt et son extraction de la plateforme est garantie ;
- un accusé réception est envoyé à l'acheteur et à l'opérateur économique.

- ou sur support papier à l'adresse postale suivante :

TISSEO
Service Achats et Commande Publique
4 Impasse Paul Mesplé
31081 Toulouse cedex 1.

Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

Format des documents :
Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants :
- Pour la bureautique : Microsoft Word, Excel, Project / Image : png / Metier : autocad, mapinfo.
- Pour les images : PDF, texte TXT, rtf, Bitmap, bmp, gif ou JPEG.
- Pour les fichiers compressés : Winzip

Si les documents peuvent être compressés dans l'un des formats mentionnés, il est demandé aux candidats de ne pas fusionner les documents en un seul (ex. 1 seul pdf pour l'AE, le CCAP, le CCTP, le mémoire et le tableau de prix).
Dans le cas contraire, il pourra être demandé au candidat de retransmettre son offre document par document.

Nommage des documents :
Il est demandé aux candidats de ne pas modifier le nom des documents de la consultation et de respecter les règles de nommages suivants pour les documents additionnels remis :
N° procédure – nom du document
Ex : 18-086 Mémoire technique, 18-086 Annexe 1 MT (pour annexe 1 du mémoire technique)
Les candidats s'efforceront de donner un nom de document faisant sens pour les deux parties

Taille des documents et temps de chargement
Les candidats sont informés que le temps de chargement dépend étroitement de la qualité de la connexion internet et de la taille des fichiers à déposer. Nous invitons donc les candidats :
- À ne pas attendre les dernières minutes pour déposer un pli
- À limiter la taille du dossier remis à 30 Mo

Signature électronique :
À l'issue de la procédure, si l'offre n'a pas été signée électroniquement lors de son dépôt, le seul candidat retenu sera sollicité afin d'accomplir cette formalité. L'acte d'engagement sur lequel une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES.
Une signature au format PAdES est apprécié.

Pour rappel la seule signature électronique d'un dossier compressé (notamment .zip, .rar, .7z..) n'emporte pas la signature individuelle des documents qui le composent.
La signature électronique utilisée devra reposer sur un certificat qualifié, **conforme au règlement eIDAS** n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 **de niveau 3** (signature électronique avancée avec certificat qualifié) **ou de niveau 4** (signature électronique qualifiée).

Une liste des prestataires de confiance est disponible à l'adresse
https://www.ssi.gouv.fr/uploads/2016/07/tl-fr.pdf

Les candidats disposant d'un certificat de signature RGS ** pourront continuer de l'utiliser jusqu'à la fin de période de validité, ces certificats devant automatiquement être mis en conformité avec le règlement eIDAS.

Antivirus
Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour.
Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu.
Le candidat concerné en sera informé.

Frais liés à la dématérialisation de la procédure
Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Aide et support pour l'utilisation de la plateforme
En cas de difficulté concernant l'utilisation de la plateforme de dématérialisation, les candidats sont invités à vérifier en premier lieu si les pré-requis techniques, liés à la configuration du poste de travail utilisé pour le dépôt des plis sur la plateforme, ont bien été respectés.
Un module dédié de la plateforme de dématérialisation permet de tester automatiquement la configuration du poste.

Si la plateforme ne détecte aucun problème de configuration, les candidats sont invités à contacter le support technique de la plateforme de dématérialisation 08 92 14 00 04 ou par mail : supportentreprises@aws-france.com

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte :

Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, l'entité adjudicatrice peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 2 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n°01 : (Site du titulaire)

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	**55.0**
2 - Valeur technique	**40.0**
2.1 - Organisation et mise en place des stages : Modalités d'inscription, suivi administratif, interlocuteur dédié, modalités en cas d'annulation	10.0
2.2 - Volume des stages sur la région toulousaine et son agglomération : Nombre de stages réalisés sur les 3 dernières années (2024, 2025,2026), calendrier 2027 et prévisions sur les années à venir	20.0
2.3 - Moyens matériels dédiés (salles dédiées…) et lieu(x) de restauration sur place ou à proximité	10.0
3 - Performance environnementale des modalités d'organisation des stages	**5.0**
3.1 - Facilité d'accès des lieux de formation en transports en commun, mobilités alternatives… Modalités de dématérialisation des supports ;	5.0

Pour le lot n°02 : (Sites Tisseo et site du titulaire)

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	**55.0**
2 - Valeur technique	**40.0**
2.1 - Organisation et mise en place des stages : Planification des sessions, interlocuteur dédié, suivi administratif…	10.0
2.2 - Programmes et contenus, supports de formation, méthodes pédagogiques, matériels utilisés	20.0
2.3 - Profils des formateurs et modalités de mises à jour de leurs connaissances	10.0
3 - Performance environnementale des modalités d'organisation des stages	**5.0**
3.1 - Facilité d'accès des lieux de formation en transports en commun, mobilités alternatives… Modalités de dématérialisation des supports ;	5.0

Pour le lot n°03 : (Sites Tisseo et site du titulaire)

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations + frais de déplacement et hébergement	**55.0**
2 - Valeur technique	**40.0**
2.1 - Programme et Méthodologie : - Programmes détaillés - Organisation administrative et logistique dédiée (planification, facturation…) - Méthodologie pédagogique - Supports de cours et outils pédagogiques - Propositions nouvelles proposées en plus au BPU	15.0
2.2 - Moyens humains dédiés à l'exécution des prestations : - Équipe de formation mise en place avec profils détaillés de l'équipe pédagogique (CV détaillés avec formation, diplômes et expériences) - Modalités de mises à jour des connaissances des formateurs	15.0
2.3 - Moyens matériels dédiés : - Moyens matériels utilisés pour les formations TISSEO chez TISSEO et chez le prestataire - Lieux de formation, salles de formation, lieu de restauration à proximité du centre de formation pour les formations en inter	10.0
3 - Performance environnementale des modalités d'organisation des stages	**5.0**
3.1 - Facilité d'accès des lieux de formation en transports en commun, mobilités alternatives… Modalités de dématérialisation des supports ;	5.0

Le prix sera analysé au regard du DQE.
La valeur technique sera analysée au regard du mémoire technique, du BPU et du/des catalogue(s) du candidat.
La performance environnementale sera analysée au regard du mémoire développement durable.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Négociations

TISSEO se réserve la possibilité d'attribuer les accords-cadres sur la base des offres initiales, sans négociation.

En cas de négociation, seules les trois (3) entreprises les mieux classées, c'est-à-dire celles dont les offres sont économiquement les plus avantageuses au regard des critères de sélection des offres, seront admises en réunion de négociation.

- La présence du/des formateur(s) est obligatoire.

Les négociations pourront se tenir par téléphone, échange de courriers électroniques ou physiquement sur site TISSEO. En cas de négociation physique, les candidats seront invités aux négociations via le profil d'acheteur de Tisséo.
Ils devront confirmer par retour de mail auprès de l'acheteur leur disponibilité sur la date proposée.

À l'issue de la négociation Tisséo ouvrira sur la plateforme de dématérialisation des « guichets restreints » (Un guichet par candidat et par phase de négociation) afin de permettre aux candidats de remettre leur nouvelle offre.
L'analyse des offres définitives sera faite selon les mêmes critères d'attribution.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent
- **un acte d'engagement signé électroniquement si cela n'a pas été fait au moment du dépôt de son offre.**
- les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique.

Le délai imparti par l'entité adjudicatrice pour remettre ces documents ne pourra être supérieur **à 10 jours.**

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur de l'entité adjudicatrice, dont l'adresse URL est la suivante : https://tisseo.marches-publics.info

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Toulouse
68 Rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07
Tél : 05 62 73 57 57
Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr
Adresse internet (U.R.L) : http://toulouse.tribunal-administratif.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :
- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Greffe du Tribunal Administratif de Toulouse
68 Rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07
Tél : 05 62 73 57 57
Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr
Adresse internet (U.R.L) : http://toulouse.tribunal-administratif.fr

9 - Clauses complémentaires

9.1 - Dispositions d'ordre général :

La remise des propositions par les candidats implique leur acceptation des clauses du règlement de la consultation.

Le candidat dont l'offre n'est pas retenue ne peut prétendre au remboursement des frais d'établissement de son offre, ni à une quelconque indemnité à quelque titre que ce soit.

9.2 - Forme des échanges et des communications

La procédure étant entièrement dématérialisée, l'ensemble des échanges et des communications se fera à travers le profil d'acheteur de Tisséo (plateforme de dématérialisation).

À ce titre, les candidats sont informés que Tisséo se basera, pour l'ensemble des échanges, sur l'adresse mail du compte utilisateur utilisée lors de la remise des plis.

Les candidats veilleront donc à utiliser une adresse mail valide au moment du dépôt de leur(s) pli(s).

9.3 - Devis Quantitatif Estimatif (DQE) :

Les quantités pouvant être indiquées dans le DQE ne seront pas contractualisées.

Elles sont le reflet estimé d'une commande type annuelle et permettent à Tisséo d'avoir une base de comparaison pour le jugement des offres financières des candidats.

9.4 - Documents à produire avant attribution du marché :

L'attention du candidat est attirée sur le fait que seul le candidat retenu au terme du classement des offres doit remettre les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a eu lieu le lancement de la consultation.

Ces pèces sont :
- Justificatif d'immatriculation
- Attestation de vigilance de moins de 6 mois à compter de la conclusion du contrat
- La liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail
- Attestation de régularité fiscale
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle valide

Les pièces et attestations mentionnées ci-dessus sont déposées par l'attributaire sur la plateforme en ligne mise à disposition, gratuitement, par TISSEO à l'adresse suivante : http://www.e-attestations.fr dans un délai de 10 jours à compter de la réception de la demande.

À défaut de réception des documents précités dans le délai imparti l'attention des candidats est attirée sur le fait que leur offre sera rejetée de plein droit et le candidat dont l'offre est classée immédiatement après la sienne sera sollicité pour produire les documents nécessaires.

9.5 - Information TISSEO :

Les candidats qui estimeraient que les documents de la consultation comportent des prescriptions ou des carences qui seraient susceptibles de les léser, fût-ce de façon indirecte, sont tenus d'en informer sans délai TISSEO.